

Comité Local d'Information et de Concertation

Bayer Cropscience à Limas

Réunion du 1^{er} Octobre 2008

Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône

Etaient présents :

Les membres du collège « administration »

M. Bernard GUERIN, Sous-Préfet

Mme Annie RAGOT, représentant le directeur du SIRACED-PC, Préfecture du Rhône

M. directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, représenté par M. Rénald VOILLOT

M. le directeur départemental de l'équipement, représenté par M. Bruno DEFRANCE

Les membres du collège « collectivités territoriales »

M. Michel THIEN, conseiller général du canton de Gleize, maire de Limas

M. Daniel BRAYER, conseiller municipal de la commune de Limas

M. Olivier MANDON, conseiller municipal de la commune de Villefranche-sur-Saône

Les membres du collège « exploitant »

M. Noël BALLAY, directeur du site Bayer Cropscience

M. Jean-Luc MARÇAIS, responsable qualité-sécurité-environnement

M. Jean-Marc PUJO, responsable de production

M. Gabriel MONLON, ingénieur d'études réglementaires et risques

Les membres du collège « salariés »

M. Bernard GENION, secrétaire du CHSCT

M. Patrick LAJON, membre du CHSCT

M. Sylvain LEMAITRE, membre du CHSCT

Mme Dominique DURIAUD, membre du CHSCT

Les membres du collège « riverains »

M. Sylvain BAILLY, président du comité de défense du Peloux de Limas

M. Jean Paul RULLEAU, FRAPNA Rhône

Excusé :

M. Didier BARRY, représentant le Groupement Ecologique Beaujolais

Autres participants :

M. Denis MARSAL, Chef du bureau de l'environnement industriel Préfecture du Rhône

Mme Gaëlle ARBEY, DCE/ SDE/ 3^{ème} bureau Préfecture du Rhône

M. Alexis ARIOLI, DRIRE groupe de subdivisions du Rhône

Début de séance : 9h20

M. GUERIN, sous-préfet, ouvre la séance en accueillant les nouveaux membres du CLIC, désignés récemment, appartenant aux collèges Collectivités territoriales et Salariés. Les résultats des récentes élections municipales ont en effet conduit à modifier la composition du CLIC.

M. THIEN, maire de Limas, précise qu'une co-présidence du CLIC est souhaitable, M. GUERIN, sous-préfet, serait désigné co-président permettant ainsi d'associer l'Etat à l'élaboration et au suivi des travaux du CLIC en particulier ceux concernant le PPRT. M. GUERIN ajoute que cette co-présidence s'applique également aux 11 autres CLIC du département assurant une cohérence sur l'ensemble du Rhône. Dans un souci de transparence et de concertation, cette proposition est soumise à l'avis de l'ensemble des membres du CLIC qui approuvent cette co-présidence.

Elaboration du PPRT autour de Bayer-Cropscience

M. VOILLOT, représentant le service chargé des installations classées de la DRIRE, revient sur le contexte législatif qui encadre la mise en place du PPRT et sur son élaboration. Cette présentation s'appuie sur le visionnage d'un film réalisé par l'INERIS.

PPRT autour de Bayer Cropscience à Limas

Il détaille le cas particulier de l'usine Bayer à travers notamment :

- son étude de dangers ; le rapport de clôture a été émis en fin d'année 2007.
- la cartographie exhaustive des phénomènes dangereux, la carte des aléas...
- le périmètre d'étude proposé incluant les emprises de l'établissement et les phénomènes dangereux qui sortent des limites de l'usine.

M. VOILLOT précise qu'un arrêté préfectoral prescrivant le PPRT sera pris. Il fixera le périmètre d'étude et précisera notamment les modalités de la concertation et la liste des personnes et organismes associés. Il rappelle aux membres du CLIC les étapes à suivre amenant à l'approbation du PPRT.

Représentant du CLIC

Conformément à l'article 5 du projet d'arrêté préfectoral, un représentant du CLIC doit être désigné. Il sera associé à la procédure d'élaboration du PPRT. M. BERNE précise qu'il s'agit traditionnellement d'un membre du collège riverain. M. BAILLY, président du comité de défense du Peloux, est désigné à l'unanimité représentant du CLIC.

Eléments sur la composition du CLIC

M. BRAYER, conseiller municipal de la commune de Limas, fait remarquer qu'il n'y a aucun représentant de la commune de Villefranche-sur-Saône dans les personnes et organismes associés fixées dans le projet d'arrêté de prescription.

M. VOILLOT répond que le périmètre d'étude du PPRT ne porte pas sur le territoire de la commune de Villefranche-sur-Saône. De fait, Il n'a pas été jugé pertinent d'associer la commune à la démarche d'élaboration du PPRT.

M. GUERIN pense qu'il est opportun que la commune soit représentée dans les personnes et organismes associés à l'élaboration du PPRT.

La Campagne régionale 2008 d'information du public sur les risques industriels majeurs

M. BERNE aborde les caractéristiques de la campagne d'information régionale Rhône Alpes :

- Rappel réglementaire sur l'obligation d'information faite aux exploitants des installations soumises à PPI (*plan particulier d'intervention*), depuis la loi du 22 juillet 1987, relative à l'organisation de la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs au Code de l'environnement.
- Une campagne régionale qui garantit une information complète et homogène, permet un travail collégial et la mutualisation de moyens financiers et humains.
- Les différents supports de communications : une brochure avec un magnet sous enveloppe « préfecture » distribués à chaque foyer des communes concernées, des affichettes « les bons réflexes » pour les ERP et immeubles de plus de 15 logements, le site internet www.lesbonsreflexes.com, le n°vert 0800 507 305, les réunions publiques
- Différentes actions pédagogiques : un film pour les lycées et collèges et pour les réunions publiques, un dessin animé pour les enfants, des conférence débat dans les lycées et collèges, des panneaux d'information...

Cette campagne d'information prévoit une conférence de presse de chaque Préfet, celle du Rhône est prévue à la fin du mois d'Octobre 2008. M. BERNE précise également qu'une réunion publique, organisée en partenariat avec la commune de Villefranche, se tiendra le 13 Novembre 2008 à Limas.

M. GUERIN insiste sur la nécessité d'une communication claire dans le cadre de ces réunions publiques autour de la question du risque. Il s'agit aussi d'expliquer aux participants que le risque de l'entreprise n'a pas augmenté mais que l'information donnée au public est plus importante.

M. DURIAUD revient sur les limites du périmètre présenté sur la fiche technique de l'entreprise BAYER. Il ne correspond pas au périmètre d'étude proposé précédemment pour le PPRT. M. VOILLOT explique que sur la fiche d'information est dessiné le périmètre PPI et non pas le périmètre d'étude du PPRT. Il s'agit là de deux périmètres bien distincts.

M. GUERIN insiste, au vu de ce périmètre Plan Particulier d'Intervention, sur la nécessité de concerter la commune de Villefranche-sur-Saône dans le cadre de cette démarche PPRT.

11h00 – M. THIEN lève la séance et donne rendez vous à chacun à la réunion publique du 13 Novembre 2008 à 18 H 30 à la salle des fêtes de Limas.
